



REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL  
**COMMUNE DE SAINT-BLAISE**

Grand'Rue 35  
Case postale 158  
2072 Saint-Blaise

Téléphone 032/886.49.50  
Téléfax 032/886.49.59  
E-mail : [commune.saint-blaise@ne.ch](mailto:commune.saint-blaise@ne.ch)  
Internet : [www.saint-blaise.ch](http://www.saint-blaise.ch)

Comité C5  
A l'att. de Monsieur Laurent Suter, président  
Case postale 42  
2088 Cressier

V/réf. : N/réf. : CC/ia Dossier : 860.390 2072 Saint-Blaise, le 10 juillet 2012

**Projet de centrale à gaz à Cornaux**

Monsieur le président,

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de la teneur de vos correspondances des 11 et 15 juin dernier relatives au projet cité en marge, courriers que vous avez également adressés à douze autres communes neuchâteloises et bernoises aux alentours de Cornaux.

Nous sommes bien évidemment sensibles au bien-être et à la santé des citoyens de notre région, au-delà des frontières communales et cantonales. De ce point de vue, nous reconnaissons et comprenons vos arguments. Cependant, il nous semble nécessaire de prendre en compte également les autres aspects de cette problématique complexe. Nous pensons en particulier à la nécessité d'assurer un approvisionnement électrique sûr et durable aussi bien pour les populations que pour les industries locales, ainsi qu'au fait qu'il est difficilement concevable de refuser certains moyens de production d'énergie dans notre région et d'accepter dans le même temps de consommer de l'énergie produite ailleurs de manière non durable.

Nos compétences décisionnelles étant extrêmement limitées en la matière, nous pensons devoir garder une certaine neutralité, pour respecter la pluralité d'opinions qui s'expriment sur ce sujet. De fait, si nous prenons volontiers acte de votre position dans cette affaire et sommes également prêts à en relayer les arguments, nous souhaitons également écouter et présenter les arguments et analyses des autres acteurs impliqués.

Enfin, tout en gardant un esprit critique et analytique, nous restons en principe confiants dans nos autorités cantonales et leurs organes de surveillance, sachant qu'elles ne mettront pas en œuvre des solutions illégales ou qui lèseraient de manière intolérable les citoyens de la région.

En vous remerciant de nous avoir informés de votre position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
le président le secrétaire

J.-M. Deschenaux

A. Jeanneret